

Politique de Protection des Données

L'Association Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Senlis (ci-après la « CARPA de Senlis ou CARPA »), agissant en qualité de responsable du traitement, au sens du règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 et de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée (ci-après, ensemble, la « Règlementation ») attache une grande importance à la protection de vos données personnelles, et de votre vie privée.

La présente politique (ci-après la « Politique ») a pour but de vous informer sur la manière dont nous collectons, utilisons et mettons à jour les données que nous collectons dans le cadre de nos missions conformément au décret n° 2014-796 du 11 juillet 2014, et au Décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 concernant l'organisation de la profession d'avocat.

Cette Politique a vocation à s'appliquer uniquement aux traitements des informations (ci-après les « Données Personnelles ») susceptibles d'identifier ou de rendre identifiables les utilisateurs du Site (ci-après les « Utilisateurs »), directement ou indirectement.

L'Association Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Senlis s'engage à limiter les traitements sur les Données Personnelles aux seuls cas énumérés au sein de la présente Politique, et à mettre à jour cette dernière afin de garantir un haut niveau de protection des Données Personnelles en conformité avec la Règlementation applicable.

QUELLES DONNEES COLLECTONS NOUS ET POUR QUELLES FINALITES ?

Dans le cadre de nos missions, ou pour le besoin de son fonctionnement, la CARPA de Senlis collecte des Données Personnelles, directement ou indirectement.

Ainsi, nous collectons vos Données Personnelles comme suit :

A l'égard des avocats et des fonds confiés par leurs clients :

- Utilisation des données des avocats inscrits au Barreau, relevant de la compétence de la CARPA (tronc commun)
- Gestion des maniements de fonds, règlements pécuniaires, séquestres, aides juridictionnelles et autres aides à l'intervention de l'avocat
- Gestion des crédits de l'aide juridictionnelle et rétribution des permanences et interventions assurées par les avocats
- Gestion des maniements de fonds reçus par l'avocat
- Gestions des séquestres CARPA et tenue de la comptabilité afférente aux fonds séquestrés en compte CARPA
- Gestion du compte de la CARPA et des sous-comptes créés pour les activités des avocats du Barreau relevant de la CARPA.
- Contribution aux démarches de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme
- Gestion des contentieux

A l'égard des salarié(e)s, ou des fournisseurs de la CARPA, et dans le cadre de l'organisation de ses instances :

- Gestion administrative du personnel
- Tenue de la comptabilité générale
- Gestion des prestataires
- Contrôle et surveillance des moyens de communication : ordinateur, téléphone
- Organisation du conseil d'administration de la CARPA, de l'AG et de ses activités

Les Données Personnelles collectées pourront donc inclure notamment :

- Des données d'identification : le nom, l'adresse e-mail ou postale, le numéro de téléphone de la personne concernée, etc. ;
- Des données liées à la vie professionnelle : le nom de l'entreprise, l'e-mail professionnel et la profession, etc. ;
- Le cas échéant les données de vie personnelle ;
- Des données d'ordre économiques et financière : coordonnées bancaires, RIB, montants, etc.
- Des données relatives aux condamnations pénales et aux infractions

Nous pouvons également obtenir les coordonnées des avocats inscrits au Barreau de Senlis auprès du Barreau des avocats de Senlis :

SUR QUELLE BASE LEGALE COLLECTONS-NOUS VOS DONNEES PERSONNELLES ?

Nous collectons et traitons vos Données Personnelles dans le respect de la Règlementation, et seulement dans le cadre des bases légales suivantes :

A l'égard des avocats dans le cadre des obligations légale et réglementaire qui nous incombent dans le cadre du décret n° 2014-796 du 11 juillet 2014, et du Décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 concernant l'organisation de la profession d'avocat.

A l'égard des administrateurs de la CARPA, ou pour répondre au besoin de fonctionnement avec les collaborateurs dans le cadre de la poursuite de nos intérêts légitimes, ou dans le cadre de l'exécution du contrat avec nos salariés (contrat de travail) ou avec nos prestataires (contrat de prestation de services).

QUI SONT LES DESTINATAIRES DE VOS DONNEES PERSONNELLES ?

Les Données Personnelles de nos Utilisateurs sont strictement confidentielles et destinées principalement à la CARPA de Senlis :

Les services internes de la CARPA

Le Commissaire Aux Comptes dans le cadre du contrôle des justificatifs comptables

TRACFIN dans le cadre d'une suspicion confirmée de Blanchiment des Capitaux et de Financement du Terrorisme

Le ou les Avocats intervenant dans la défense des intérêts de la CARPA, et les auxiliaires de justice dans le cadre d'une éventuelle procédure

Les organismes obligatoires, et les organismes d'assurances Santé ou Prévoyance à l'égard des salariés

COMBIEN DE TEMPS VOS DONNEES SONT CONSERVEES ?

- Les données sont conservées durant le temps nécessaire à la gestion, et archivées généralement 5 ans, ou lorsqu'une obligation comptable l'impose de 6 à 10 ans.
- Les documents comportant un engagement à l'égard des tiers (documents relatifs à l'affectation des subventions, rapports des commissaires aux comptes, livres d'inventaire, listes de présence et procès-verbaux des assemblées et des conseils d'administration), ou les affaires enregistrées au compte « article 15 » prévu par l'arrêté du 5 juillet 1996 sont conservées durant 30 ans.
- Les Procès-Verbaux d'Assemblée Générale ou Comptes rendus sont conservés durablement à des fins archivistiques et historiques, conformément à l'article 17.3 (d) du RGPD

DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

La CARPA de Senlis a désigné un Délégué à la Protection des Données, dont les missions sont effectuées par le Cabinet Barreau Data System (BDS), conformément aux articles 37 à 39 du RGPD.

Les missions du Délégué à la Protection des Données consistent à :

- Informer et conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, et leurs collaborateurs sur les obligations qui leur incombent en vertu de la réglementation sur la protection des données (RGPD, Loi Informatique et Libertés) ;
- Contrôler le respect de la réglementation sur la protection des données (RGPD, Loi Informatique et Libertés)
- Dispenser des conseils concernant l'analyse d'impact relative à la protection des données
- Faire office de point de contact, auprès de l'autorité de contrôle, et des personnes concernées

Le Délégué à la Protection des Données est joignable par mail à : DPO@senlis.carpafrance.org, ou par courrier à l'intention du Délégué à la Protection des Données, DPO - CARPA DE SENLIS, Boulevard Pasteur - BP 10175 60306 SENLIS Cedex.

QUELS SONT VOS DROITS SUR VOS DONNEES PERSONNELLES ?

Vous pouvez à tout moment exercer vos droits qui vous sont octroyés par la Règlementation :

- Demander l'accès à vos Données Personnelles ;
- Demander la rectification des Données Personnelles inexactes vous concernant ;
- Obtenir l'effacement de vos Données Personnelles ;
- Restreindre notre traitement de vos Données Personnelles ;
- Retirer votre consentement au traitement de vos Données Personnelles ;
- Vous bénéficiez du droit à la portabilité de vos données ;
- Vous opposer au traitement de vos Données Personnelles ;

Pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter par mail à DPO@senlis.carpafrance.org, ou par courrier à l'intention du Délégué à la Protection des Données, DPO CARPA, Boulevard Pasteur - BP 10175 60306 SENLIS Cedex. Par ailleurs, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la [CNIL](http://www.cnil.fr) (www.cnil.fr).